A.L.T. JEUNES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



ASSOCIATION LA HALTE PERE ÉTIENNE GRIENENBERGER

Siège social : 4 rue Henri Vavasseur 97400 Saint-Denis

Tel : 0262 90 89 60 – Mail : asso.lahalte@lhpeg.re

www.lhpeg.re

SOMMAIRE

INTRODUCTION……...…….....p.3

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF……...……...p.5

L'ACTIVITÉ DE L'A.L.T. JEUNES…….……..…..p.8

CONCLUSION...…….…….....p.13

INTRODUCTION

Le dispositif d'hébergement temporaire A.L.T. Jeunes accueille 7 jeunes majeurs âgés de 18 à 25 ans engagés dans un parcours marqué par des ruptures familiales, sociales ou résidentielles et demandant une mise à l'abri.

Il constitue un espace de stabilisation essentiel pour un public particulièrement vulnérable, confronté à une accumulation de fragilités et à une absence de solutions de repli.

L'hébergement est contractualisé pour une durée initiale de 6 mois, renouvelable initialement 1 fois selon la dynamique d'insertion du jeune et en fonction des possibilités de sortie, qui demeurent largement limitées au regard du contexte actuel. Chaque jeune bénéficie d'un studio individuel semi-meublé d'environ 20 m². Une participation financière symbolique de 50 €, ainsi que la prise en charge des abonnements et fluides contractualisés à leur nom, est demandée lorsqu'ils disposent de ressources.

Pour les jeunes dépourvus de revenus, l'association L.H.P.E.G. prend en charge l'ensemble des frais liés au logement, à l'alimentation et aux transports, permettant ainsi d'éviter l'aggravation de situations déjà critiques. Ce soutien contribue à sécuriser les parcours et favorise, chez la plupart des jeunes, une mobilisation active dans leurs démarches d'insertion professionnelle.

Le dispositif constitue une réelle plus-value pour les jeunes du territoire en situation d'exclusion sociale et souhaitant s'inscrire dans une dynamique de reconstruction personnelle et d'insertion. Toutefois, l'accès à un emploi pérenne reste très fragile pour ce public, et les opportunités d'insertion durable demeurent limitées. Cette instabilité professionnelle freine fortement l'accès à un logement autonome, déjà extrêmement difficile en raison des fortes tensions présentes sur le marché locatif réunionnais, en particulier pour les jeunes aux ressources faibles ou discontinues.

Bien que le logement des jeunes fasse partie des priorités du P.D.A.L.H.P.D. 2024-2027, la réalité du terrain montre une persistance des blocages : à titre d'illustration, deux jeunes de 26 ans, accueillis depuis plus de deux ans, n'ont à ce jour bénéficié d'aucune proposition de logement, malgré des ressources stables et des sollicitations répétées des dispositifs de priorisation et d'appui.

Cette situation reflète les limites structurelles du système d'orientation et d'insertion résidentielle, et met en évidence la nécessité d'un renforcement des partenariats et des solutions adaptées pour éviter l'allongement des séjours et la saturation progressive du dispositif.

✓ L'organisme gestionnaire

Association La Halte Père Étienne Grienenberger (L.H.P.E.G.)

Siège social : 4 rue Henri Vavasseur – 97400 Saint-Denis

N° SIRET : 428 664 155 000 85 - Code APE : 8790B

Président : Monsieur Joël GAY

Représenté par Monsieur Nicolas NOUVEAU en qualité de directeur général

Téléphone : 0262 90 89 60 - Fax : 0262 90 89 50 - Courriel : asso.lahalte@lhpeg.re

Site internet : www.lhpeg.re

✓ Les établissements de La Halte Père Étienne Grienenberger

Dispositifs	Localisation	Financement	Capacité
C.H.R.S.[1] Urgence Jonquilles	Saint-Denis	D.E.E.T.S. Conseil Départemental	51 places
C.H.R.S. Urgence Fleur d'eau	Bras-Panon	D.E.E.T.S. Conseil Départemental	35 places
C.H.R.S. Diffus	St-Denis/St-André	D.E.E.T.S. Conseil Départemental	6 places
A.L.T. Jeunes	Saint-Denis	D.E.E.T.S.	7 places
A.L.T. Transition	Saint-Denis	D.E.E.T.S.	5 places
Maison relais du Chaudron	Saint-Denis	D.E.E.T.S.	22 places
Maison relais de Beauséjour	Sainte-Marie	D.E.E.T.S.	23 places
Maison relais de Bras-Panon	Bras-Panon	D.E.E.T.S.	22 places
L.H.S.S.[2] NORD	Saint-Denis	A.R.S.	20 lits
L.H.S.S. EST	Bras-Panon	A.R.S.	10 lits
L.A.M.[3] NORD	Saint-Denis	A.R.S.	18 lits

[1] Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.
[2] Lits Halte Soins Santé.
[3] Lits d'Accueil Médicalisés.

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF :

✓ Le dispositif A.L.T. JEUNES

Le dispositif A.L.T. Jeunes s'inscrit dans une convention de financement relevant de l'Allocation de Logement Temporaire. Il a pour vocation d'offrir un hébergement transitoire à un public de jeunes majeurs âgés de 18 à 25 ans, confrontés à des ruptures familiales, sociales ou résidentielles, et nécessitant en urgence une mise à l'abri.

Il propose 7 places, réparties en logements individuels de type T1, pour une durée initiale de séjour de 6 mois, renouvelable une fois selon la dynamique d'insertion du jeune et l'évolution de sa situation. L'accès au dispositif est soumis à une évaluation sociale préalable et à une validation par le S.I.A.O., garantissant l'adéquation des orientations avec les critères d'admission et les capacités d'accompagnement de la structure.

Implanté au sein d'une résidence qui accueille également une Maison relais gérée par la L.H.P.E.G., le dispositif bénéficie d'un environnement sécurisant et d'une présence humaine renforcée. Cette co-implantation favorise des échanges intergénérationnels et permet aux jeunes de s'intégrer dans un cadre structurant et bienveillant.

Chaque jeune bénéficie d'un accompagnement individualisé visant l'inscription, la construction et la mise en œuvre d'un projet d'insertion professionnelle adapté à son rythme, ses capacités et son niveau d'autonomie.

Pour les jeunes disposant de ressources, une participation financière symbolique de 50 € est demandée, ainsi que la prise en charge des abonnements et fluides contractés à leur nom. Cette contribution vise à responsabiliser progressivement les jeunes quant à la gestion budgétaire liée au logement.

✓ Le public

Le S.I.A.O. est l'orienteur exclusif du dispositif après validation des demandes formulées par :

- Des travailleurs sociaux (même en l'absence d'accompagnement contractualisé),
- Les Missions Locales, le R.S.M.A.,
- Les structures d'hébergement d'urgence,
- Les Boutiques Solidarité,
- Les services du Département, l'École de la 2e Chance (E.2.C.).

Le public accueilli est composé de jeunes majeurs en situation de grande précarité, souvent isolés et en rupture de soutien familial ou institutionnel, notamment les sortants de l'A.S.E. Leurs parcours sont fréquemment marqués par des fragilités importantes :

- carences affectives,
- troubles psychologiques,
- difficultés d'adaptation sociale,
- manque de repères structurants,
- expériences d'instabilité et d'errance.

Compte tenu des moyens humains limités, le dispositif ne peut accueillir certains profils, notamment :

- jeunes présentant un comportement délinquant,
- troubles d'addiction sévères,
- troubles psychiques importants.

Ces situations nécessitent des ressources professionnelles spécialisées dont ne dispose pas l'A.L.T. Jeunes pour garantir un accompagnement adapté et sécurisé.

✓ L'accompagnement proposé

Le dispositif est animé par le même couple d'hôtes que celui intervenant en Maison relais : une éducatrice spécialisée (0.25 ETP) et un agent de service (0.25 ETP), avec le soutien d'un agent polyvalent (0.40 ETP), sous la responsabilité d'un chef de services.

La relation de proximité constitue l'axe central du travail social mené au sein du dispositif. Cette présence permet un soutien constant, réactif et individualisé, ainsi qu'une vigilance particulière concernant le bien-être, l'autonomie et les démarches engagées par chaque jeune.

Chaque admission débouche sur la signature d'un contrat de séjour de 6 mois, renouvelable une fois. Ce contrat fixe les objectifs principaux d'insertion socio-professionnelle, complétés par des objectifs individualisés portant notamment sur :

- respect des engagements,
- développement de la ponctualité,
- amélioration de l'hygiène de vie,
- réduction de certaines addictions.

Des entretiens individuels bimensuels avec l'éducatrice permettent un suivi continu :

- analyse globale de la situation et identification des freins,
- évaluation de l'avancée du projet professionnel,
- conseils et orientations pour soutenir la progression.

Les jeunes présentent également les démarches engagées : recherches d'emploi, de stage, de formation, etc.

Tous les jeunes sont accompagnés dans :

- la formulation d'une demande de logement social,
- la constitution d'un dossier de labellisation P.D.A.L.H.P.D., visant à prioriser leur parcours.

L'hébergement temporaire, associé à cet accompagnement structuré, constitue une étape essentielle vers la stabilisation et l'accès à un logement autonome.
Bien que des échanges ponctuels existent avec divers partenaires, le dispositif ne dispose pas d'accompagnement externalisé spécialisé.
La mise en œuvre d'actions collectives reste complexe, les jeunes étant majoritairement engagés en formation ou en activité et donc peu disponibles en journée. Ils sont toutefois invités à participer aux activités culturelles proposées aux résidents de la Maison relais, notamment les sorties organisées le week-end.

Les interactions entre jeunes restent limitées, en raison :

- de la configuration en appartements individuels,
- de leurs activités extérieures fréquentes,
- des contraintes horaires liées à leurs engagements professionnels ou de formation.

Les entretiens et visites à domicile doivent ainsi être adaptés à leurs disponibilités, ce qui peut réduire les possibilités de rencontres régulières.
Les interactions entre les jeunes restent limitées, en raison de la configuration du dispositif (appartements individuels autonomes) et de leurs activités quotidiennes souvent externes. Les entretiens avec la travailleuse sociale comme les visites à domicile doivent également être organisés en fonction de leurs contraintes professionnelles, ce qui peut restreindre les possibilités de rencontre.

L'ACTIVITÉ DE L'A.L.T. JEUNES

LES CHIFFRES CLÉS 2025

99.92%
Taux d'occupation
96.80 % en 2024

	2023	2024	2025
Jeunes accueillis	**10** *3 femmes et 7 hommes*	**9** *2 femmes et 7 hommes*	**7** *1 femme et 6 hommes*
Nuitées réalisées	**2470**	**2480**	**2553**
Entrées	**3**	**3**	**0**
Sorties	**4**	**2**	**2**
Durée moyenne de séjour total des présents dans l'année	**550 jours** *entre 175 j et 1686 j*	**658 jours** *entre 29 j et 1959 j*	**851 jours** *entre 394 j et 1364 j*
Durée moyenne de séjour total des sortants dans l'année	**517 jours** *entre 366 j et 787 j*	**1258,5 jours** *entre 558 j et 1959 j*	**1092 jours** *1030 j et 1154 j*

TAUX D'OCCUPATION :

En 2025, le taux d'occupation est de 99.92% avec 2553 nuitées réalisées pour 7 jeunes accueillis dont 1 femmes et 6 hommes. Nous comptabilisons 2 départs volontaires actés au 31/12/2025 après 2 mois de tentatives de contact, avec l'information reçue que les personnes aient trouvé une autre solution d'hébergement. Ce taux d'occupation témoigne du besoin majeur d'hébergement pour ce public, mais aussi du manque de solutions de sortie, qui conduit à des durées de séjour très longues.

	Nombre de nuitées	Age
1	1364	24
2	1154	24
3	1030	21
4	905	22
5	656	26
6	455	24
7	393	26

LES DURÉES TOTALES DE SÉJOUR :

En 2025, la durée moyenne de séjour des jeunes présents atteint 851 jours, avec des extrêmes allant de 394 à 1364 jours. Cette évolution traduit un allongement structurel des parcours, une dépendance accrue au dispositif et l'impossibilité pour beaucoup d'accéder à un logement ou un hébergement adapté, malgré un accompagnement actif.

L'augmentation régulière de cette moyenne depuis trois ans montre que le dispositif remplit de plus en plus une fonction de stabilisation longue, loin de la vocation initiale d'hébergement temporaire de 6 mois renouvelable, avec aujourd'hui 2 personnes ayant eu 26 ans cette année.

LES SORTIES :

Genre	Durée de séjour	Orientation de sortie	Situation professionnelle	Âge
H	1154 jours	Départ volontaire	Formation professionnelle	23
H	1030 jours	Départ volontaire	Sans	21

Les deux jeunes sortis en 2025 présentaient une durée moyenne de séjour de 1092 jours, soit entre 2 ans et 10 mois et 3 ans et 2 mois. Ces durées témoignent de la complexité des situations accompagnées, de l'absence de solutions structurelles permettant une sortie dans les délais prévus et de l'accumulation de freins sociaux, professionnels ou psychologiques nécessitant un temps long de stabilisation.

Cette tendance s'inscrit dans la continuité des constats nationaux sur le manque de logements accessibles aux jeunes précaires et la saturation des circuits d'hébergement.

SYNTHESE POUR 2025

L'année 2025 révèle un basculement significatif du fonctionnement du dispositif :

- Un dispositif saturé toute l'année : Taux de vacances quasi nul, nuitées au maximum, aucune entrée possible.
- Des durées de séjour qui explosent : Avec une moyenne de 851 jours pour les présents, l'A.L.T. Jeunes assure une fonction quasi-résidentielle.
- Une rotation quasi-nulle avec 2 sorties.
- Des besoins d'hébergement et d'accompagnement toujours plus importants : Ce que montrent la longévité des parcours et l'absence d'alternatives pour les jeunes en situation de précarité.

LES RESSOURCES DES JEUNES PRÉSENTS AU 31/12/2025 :

Ressources à l'entrée	Ressources au 31/12/2025	Situation professionnelle Au 31/12/2025	Âge
C.E.J.	Sans	En recherche formation/emploi	24
Apprentissage	nc	nc	24
Formation	Salaire	Formation professionnel	21
Sans	nc	nc	22
Salaire	Salaire	C.D.D.	26
Formation	A.R.E.	En recherche de formation/emploi	24
Formation	A.R.E.	Demandeur d'emploi	26

À leur entrée, la majorité des jeunes orientés disposent de ressources, mais celles-ci sont souvent interrompues au cours de leur séjour en raison de ruptures de contrat, de formations non abouties ou de situations administratives instables. Le montant perçu dans le cadre d'un C.E.J., fixé à 552,29 €, permet parfois d'amorcer une épargne fragile dans la perspective d'un futur accès au logement. Toutefois, cette projection demeure très incertaine compte tenu de la faiblesse de l'offre sur le territoire et de l'absence de solutions adaptées pour les jeunes aux ressources précaires. Cette difficulté persiste malgré les objectifs du P.D.A.L.H.P.D. 2023-2027, qui vise notamment à améliorer le parcours menant de la rue au logement pour le public jeune.

Synthèse globale des situations accompagnées

L'analyse des parcours des jeunes accueillis au sein du dispositif ALT Jeunes met en évidence plusieurs problématiques transversales, révélatrices des difficultés systémiques rencontrées par ce public. Malgré des profils variés, les trajectoires présentent des points communs significatifs, tant sur les plans sociaux, professionnels que personnels.

1. Une instabilité professionnelle généralisée

La majorité des jeunes peine à accéder ou à maintenir un emploi ou une formation durable :

- Ruptures fréquentes de contrats d'apprentissage (conflits, absentéisme, comportements inadaptés, difficultés relationnelles) ;
- Succession de formations courtes ou non qualifiantes sans débouchés ;

- Incapacité à identifier un projet professionnel stable ou motivant ;
- Manque d'opportunités dans certains secteurs, malgré des diplômes obtenus.

Cette instabilité fragilise leur insertion, amplifie leur précarité financière et limite leurs perspectives d'accès au logement autonome.

2. Des situations financières critiques

Plusieurs jeunes se trouvent sans ressources ou avec des revenus irréguliers :

- Absence de revenus lors des ruptures de contrat ;
- Retard ou impossibilité de régler les participations financières et factures de fluide ;
- Recours régulier aux aides alimentaires ;

Ces fragilités financières constituent un frein majeur à l'autonomie et viennent alourdir les problématiques d'insertion sociale notamment d'accès au logement.

3. Des vulnérabilités psychologiques, familiales et sociales

Les parcours sont majoritairement marqués par des fragilités personnelles profondes :

- Conflits familiaux, ruptures affectives ou absence totale de soutien ;
- Antécédents de violences intrafamiliales ou dans l'environnement ;
- Sentiment de rejet, isolement, perte de repères ;
- Troubles psychiques, pathologies psychiatriques, troubles de l'addiction.

Ces difficultés affectent directement leur capacité à s'engager dans un parcours d'insertion stable.

4. Des problématiques comportementales impactant la vie en hébergement

Plusieurs jeunes ont présenté des manquements au règlement de fonctionnement du dispositif :

- Hébergement de personnes extérieures, parfois mineures ;
- Conflits avec d'autres jeunes ou avec l'environnement du quartier ;
- Absences prolongées sans prévenir, ruptures de lien avec les professionnels ;
- Négligence concernant l'entretien du logement ou non-respect des règles de vie collective.

Ces comportements entraînent des avertissements avec rappel du cadre et des interventions supplémentaires de l'équipe.

5. Des difficultés de santé importantes et diversifiées

Certaines situations montrent des enjeux médicaux complexes :

- Maladie chronique nécessitant un suivi spécialisé ;
- Absence, refus, ou irrégularité dans la prise en charge psychologique ;

- Problématiques d'addiction persistantes malgré les orientations vers les structures adaptées.

Le cumul des problématiques médicales et sociales complique fortement les démarches d'insertion.

6. Une dépendance accrue au dispositif dans un contexte socio-économique tendu

Le dispositif accompagne des jeunes :

- En rupture familiale totale et le plus souvent sans réseau social soutenant ;
- Sans prévision de sortie définie faute de ressources stables et de logement disponible.

La crise du logement et la précarité de l'emploi à La Réunion prolongent significativement la durée de séjour des bénéficiaires, alors que l'ALT Jeunes est initialement conçu comme un tremplin temporaire.

7. Des réussites possibles mais encore isolées

Parmi les situations accompagnées, un jeune présente une insertion exemplaire :

- Obtention de diplômes (CAP puis BP),
- Embauche par l'entreprise site accueil de formation professionnelle,
- Coopération active avec les professionnels,

Ce parcours illustre l'importance d'un accompagnement soutenu, d'un environnement professionnel stable et de la motivation personnelle, vecteur indispensable de la réussite pour laquelle notre accompagnement peut être facilitateur de son éveil.

Les différents parcours révèlent un ensemble de problématiques cumulées : instabilité professionnelle, précarité financière, fragilités psychologiques, ruptures familiales et enjeux de santé. Le dispositif ALT Jeunes joue un rôle essentiel de stabilisation et de sécurisation des parcours, mais les moyens mobilisables restent limités face à la complexité des situations et au contexte socio-économique du territoire.

L'accompagnement doit donc continuer à s'inscrire dans une logique :

- D'intensification du suivi social,
- De renforcement du travail partenarial (ML, SAVS, CSAPA, CMP, SIAO, employeurs),
- De prévention des ruptures de parcours,
- D'appui d'orientation sanitaire, notamment en santé mentale
- D'appui d'accès global aux droits communs.

CONCLUSION

Le dispositif A.L.T. Jeunes demeure en 2025 un rempart contre l'exclusion sociale touchant un nombre croissant de jeunes majeurs en rupture. Dans un contexte socio-économique instable, marqué par la précarisation des parcours, les difficultés d'accès au logement et la fragilité des ressources, cet hébergement constitue pour beaucoup une étape indispensable pour retrouver sécurité, cadre et dignité.

L'accueil proposé offre un espace où les jeunes peuvent reconstruire une stabilité personnelle, expérimenter l'autonomie et réapprendre les repères nécessaires à une vie sociale apaisée. Malgré des moyens limités, l'équipe maintient une présence éducative soutenante, orientant chaque jeune vers l'insertion, l'adoption de comportements adaptés et le développement de compétences sociales.

Cependant, la majorité cumule formations, stages ou CDD sans accéder à des ressources pérennes. Cette instabilité, ajoutée au manque de solutions de logement, compromet leur capacité à se projeter et à construire un parcours résidentiel. L'incertitude augmente l'anxiété, particulièrement chez ceux déjà fragilisés par un passé marqué par les ruptures, le manque de soutien et parfois l'errance.

En 2025, l'emploi et la formation restent des leviers essentiels, mais nécessitent une meilleure articulation entre les acteurs du territoire. Le renforcement de la collaboration entre services d'insertion, bailleurs sociaux, S.I.A.O., Missions Locales et A.L.T. demeure indispensable pour fluidifier les parcours et offrir un accompagnement plus cohérent.

Enfin, les moyens alloués, nettement inférieurs aux préconisations de l'Étude Nationale de Coûts, ne permettent pas de répondre pleinement aux besoins spécifiques du public. Les jeunes requièrent pourtant un soutien renforcé en insertion, accompagnement administratif, accès aux soins, à la culture et aux dispositifs de droit commun. Sans davantage de ressources humaines et financières, il est difficile de proposer un accompagnement à la hauteur des enjeux.

Le maintien, le développement et un financement adapté de l'A.L.T. Jeunes restent donc essentiels. Ils constituent à la fois une réponse immédiate à la précarité et un investissement durable pour l'avenir des jeunes Réunionnais, qui démontrent chaque année leur capacité à rebondir lorsqu'un cadre sécurisant leur est offert.